



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée Charles de Gaulle  
CAEN

## MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Pouvoir adjudicateur :**

**LYCEE CHARLES DE GAULLE  
39, rue d'Hastings  
B.P 56102  
14063 CAEN CEDEX  
Tél : 02 31 50 14 40**

**Objet de la consultation :**

---

**ACHAT DE PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS POUR LA RESTAURATION**

---

**Etabli en application du droit de la commande publique  
(Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et  
Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018)**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :  
Accord cadre à bons de commande (art.R2162-13 à R2162-14 du Code de la  
commande publique – CCP) dans le cadre d'un marché à procédure adapté  
(art. R2123-1)**

**Date d'envoi à l'organe de publication (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>): 11/07/2024**

**Date et heure limites de remise des offres : Mardi 1er Octobre 2024 avant 11 h  
Date et heure limites de remise des échantillons : le 3 Octobre avant 11 h**

***RC comportant 5 pages, numérotées de 1 à 5***

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

1. Objet de la consultation
2. Procédure de passation
3. Allotissement
4. Durée du marché
5. Contenu du dossier de consultation
6. Délais de validité des propositions
7. Présentation des propositions
  - 7.1 Documents à produire
  - 7.2 Echantillonnage
8. Conditions d'envoi ou de remise des plis
9. Critères d'attribution du marché
10. Variantes
11. Négociation
12. Instance de recours
13. Renseignements complémentaires

## Article premier - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits laitiers et avicoles.  
L'établissement achète pour 185 000 € de denrées alimentaires par an.  
Le volume financier d'achats de produits laitiers est d'environ **26 000 € HT/an**.

## Article 2 – Procédure de passation

Marché passé selon les règles de l'appel d'offres ouvert (art.66 et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

## Article 3 - Allotissement

Lot 1: Beurre / Lait / Oeufs / Crèmerie / Fromages / Surimi  
Lot 2: Produits BIO  
Lot 3: Yaourts / Fromage blanc

Les candidats peuvent répondre pour un ou plusieurs lots.

## Article 4 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2025

Il est renouvelable par tacite reconduction pour 2 périodes d'1 année. Sa durée totale ne pourra pas excéder **3 ans** soit au maximum jusqu'au 31 Décembre 2027.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire le marché, il en informera le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception **4 mois** avant la fin de la période en cours.

## Article 5 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation fourni au candidat comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- la lettre de candidature (DC1),
- l'acte d'engagement (ATTRI1),
- la déclaration du candidat (DC2),
- l'état des besoins des produits,
- le CCP n° 24FCS01,

## Article 6 - Délais de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## Article 7 - Présentation des propositions

### 7.1- Documents à produire

Au stade de la consultation :

- Une lettre de candidature (imprimé DC1) renseignée,
- la déclaration du candidat (imprime DC2) complétée,
- La copie du jugement s'il est en redressement judiciaire,
- Un acte d'engagement (imprimé ATTRI1) rempli, daté et signé,
- l'état des besoins mentionnant les prix,
- les fiches techniques des produits.

Au stade de l'attribution :

- les attestations de régularité fiscale et sociale fournies par le service des impôts et l'URSSAF.

### 7.2- Echantillonnage

La remise des échantillons doit intervenir **le 3 Octobre 2024 entre 6H15 et 11H00.**

Les produits à fournir sont surlignés dans l'état des besoins joint.

La quantité de produits fournis en échantillon doit être adaptée pour une dégustation par 4 personnes.

La non-remise d'échantillon entraînera l'élimination du candidat pour le lot concerné.

Les échantillons peuvent faire l'objet d'une facturation à la demande du candidat.

## Article 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**« Marché de produits laitiers et ovoproduits – N° lot - OUVIR EN COMMISSION »**

Les offres devront être **envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé** avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement à l'adresse suivante :

LYCEE CHARLES DE GAULLE  
39, rue d'Hastings  
B.P. 56102  
14063 CAEN CEDEX  
Tél : 02 31 50 14 40

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## **Article 9 – Critères d’attribution du marché**

Les lots seront attribués selon les critères ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité du produit déterminée avec les fiches techniques, et les échantillons fournis le cas échéant (voir l'état des besoins). Le lycée examinera avec attention les informations concernant le mode de fabrication des produits ainsi que la traçabilité. Les candidats fourniront tous documents qu'ils jugeront nécessaires pour que le lycée puisse porter un jugement sur la qualité. => **60%**
- Prix => **20%**
- Filière courte : Les fournisseurs détaillant leur fonctionnement en filière courte auront systématiquement la note la plus élevée => **10%**
- Conditions et conditionnements pour la livraison, performances au regard du développement durable et services associés. Le titulaire proposera de supprimer les emballages superflus, dans la mesure où cela n'affecte pas sensiblement la qualité du produit => **10%**

## **Article 10 – Variantes**

Des variantes peuvent être proposées pour présenter des denrées de qualité supérieure à l'offre de base (ex : labels...).

## **Article 11 – Négociation**

Conformément à l'article R2123-5 du décret du 3 décembre 2018, l'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation si les réponses des candidats lui conviennent.

## **Article 12 – Instance de recours**

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de CAEN  
3, rue Arthur Leduc  
14000 CAEN  
Tél : 02.31.70.72.72  
Mail : [greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-caen@juradm.fr)

## **Article 13 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à : [int.0142107p@ac-normandie.fr](mailto:int.0142107p@ac-normandie.fr)